

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je viens vous offrir mes remerciements pour le zèle avec lequel vous avez rempli vos fonctions pendant cette longue session.

Elle a été, à plusieurs points de vue, une session mémorable, surtout parce que pendant sa durée la marche paisible du Canada qui n'avait pas été troublée pendant bien des années a été interrompue par un mouvement insurrectionnel grave dans les territoires du Nord-Ouest.

Je vous félicite sur la suppression rapide et complète de ces troubles et sur le retour de la confiance publique dans les régions qui en ont été le théâtre. L'insurrection a été écrasée par la force militaire du Canada, sous les ordres du général Middleton, d'une manière qui mérite les plus grands éloges. Le courage déployé par nos soldats-citoyens en face d'un ennemi redoutable et déterminé, leur bonne humeur au milieu des fatigues et des privations, l'empressement avec lequel ils se sont soumis aux sacrifices inévitables lorsque les citoyens de toutes classes sont appelés à prendre les armes, en abandonnant tout le bien-être de la vie sociale, leur fait le plus grand honneur.

Je suis heureux de voir que les deux Chambres du parlement ont considéré que le major général Middleton, les officiers et les soldats sous ses ordres, avaient mérité des remerciements formels. J'ai eu l'agréable devoir d'attirer l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur la valeur des services qui ont été rendus à l'Empire en cette circonstance.

Je ne puis quitter ce sujet sans exprimer les regrets que j'ai éprouvés en voyant que nos succès avaient été acquis au prix de tant d'existences précieuses pour le Canada. On conservera longtemps parmi nous, avec un sentiment de reconnaissance, le souvenir de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille ou qui sont morts à la suite de maladies contractées pendant la campagne.

Je suis heureux de rendre hommage au gouvernement des Etats-Unis qui a pris à temps les mesures nécessaires pour empêcher la coopération des insurgés du côté de sa frontière.

La mesure qui règle le cens électoral va donner le droit de vote à un grand nombre de personnes qui jusqu'ici n'ont pas participé aux élections des députés à la Chambre des Communes, et mettra la représentation à l'abri des changements fréquents que les législatures provinciales, agissant sans entente préalable, apportaient au cens électoral.

Le règlement de toutes les questions débattues entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba, va, je l'espère, satisfaire les espérances du peuple de cette province.

L'acte qui restreint l'émigration chinoise au Canada fera disparaître, je n'en doute pas, le mécontentement qui a existé à ce sujet, depuis quelque temps, à la Colombie-Britannique.

L'aide accordée à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien nous assurera les avantages que l'on est en droit d'attendre de cette grande entreprise lorsqu'elle sera terminée, tandis que les concessions de terres et les octrois d'argent aux autres chemins de fer, dans les différentes parties du pays, devront accélérer l'établissement des régions encore incultes.

La conversion rapide de nos obligations à 5 pour 100, échues récemment, en fonds à 4 pour 100, et le succès de notre emprunt de £4,000,000 sterling offert dernièrement au marché de Londres, démontrent l'état satisfaisant du crédit du Canada.

Je vous félicite aussi d'avoir passé les autres mesures utiles, soit d'un caractère public, soit d'un caractère privé.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie pour les subsides que vous avez votés pour le service public.